**CAPA des certifiés mardi 2 mai 2017-05-02**

La CAPA des certifiés a traité et validé 3 questions :

**1. Postes Adaptés**

Une commission académique traite de cette question et examine les situations individuelles. (Début mars) Cette commission s’est réunie en mars et les organisations syndicales sont ensuite consultées lors d’un G.T.

Font partie de cette assemblée :

Le médecin conseil de rectorat, l’assistante sociale académique ainsi que 2 conseillers

Mobilité.

Les regards croisés de cette commission consiste en

 **Un examen avec une entrée médicale de l’individu**, (la situation pourra-t-elle se stabiliser en obtenant un poste adapté ?)

 **Un regard social** avec parfois une aide à la rédaction de la demande.

 **Un conseil mobilité carrière** (le projet est-il suffisamment muri ou pas ?)

Ensuite la réponse est **oui** ou **non** à la première demande et **oui** ou **non** au maintien.

En obtenant un poste adapté le collègue perd son poste et l’objectif est de trouver une possibilité de reconversion dans 2 à 3 ans.

En CAPA ont été validées 11 premières demandes sur 25. En ce qui concerne le maintien sur poste adapté 20 demandes sont jugées favorables sur 25.

Madame **Cutain**, la DRH, constate une forte augmentation de ces demandes et observe également que ces candidats sont de plus en plus jeunes. (30-35 ans).

2. **Congé de formation**

En 2016, 673 collègues avaient fait une demande de congé de formation. Cette année nous constatons une baisse significative des demandes de -15% à 574 demandes.

M. Schumeng, chef de la division des personnels s’interroge sur cette baisse en insistant sur la baisse conséquente de la rémunération lors de cette période de formation (85% du traitement) et de la lenteur des obtentions (9 9ème demandes, 31 8ème demandes et 3 6ème demandes).

Cette année 47 collègues certifiés ont obtenu le congé de formation.

3. **Recrutement Inter Degrés pour les coordinateurs d’ULIS et les enseignants référents**

Il s’agit d’une démarche expérimentale. Cette initiative émane d’une note de service de février 2017.

Pour ces postes il fallait envoyer un C.V et une lettre de candidature et avoir la certification AESH.

36 candidatures ont été retenues et 19 candidats ont obtenu une affectation.

Dans la commission siège :

La DRH, I’IPR ASH, les IEN de Moselle et des Vosges ainsi qu’un chef d’établissement de la Meuse.

Ces postes sont considérés comme des postes spécifiques académiques ou départementaux et les postes libérés seront injectés dans le mouvement Intra.

4. **Questions diverses**:

Cette année il n’aura pas de notation administrative. Nous sommes dans un dispositif transitoire avant la mise en place officielle du PPCR le 1 er septembre 2017.

Les rendez-vous carrière démarreront début 2018.

Pour les PRAG il en va de même. (enseignants du 2nd degré affecté dans le supérieur).

Les organisations syndicales demandent la tenue d’un GT affectation des stagiaires et l’administration en prend note.

**Nancy, le 3 mai 2017,**

Patrik Wallbom